

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation (PAAF)

Financement : Crédit IDA N°7284-ZR

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU
RESPONSABLE ADMINISTRATIF & FINANCIER DU PROJET
D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES
(PAAF)**

ZR-PAAF-387204-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020)

I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP) dans les provinces ci-après : Kinshasa, Lomami, Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Kongo Central, Kwilu, et Ituri.

Les présents Termes de référence déterminent le rôle, les missions et les tâches du Coordonnateur qui dirigera l'ECP.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître l'accès à des environnements d'apprentissage de qualité, adaptés aux filles et inclusifs, notamment pour les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou vivant avec un handicap. Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres, le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes

les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par le changement climatique et les dangers naturels, y compris des salles situées à des endroits stratégiques pouvant servir d'abris en cas de crise.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la scolarisation des filles ainsi que la proportion d'enseignantes dans l'enseignement secondaire. Pour cela, le projet financera, dans les conditions définies dans le document de projet (PAD) :

- Des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province (Kasaï) ayant le taux de scolarisation secondaire le plus bas. Une partie de la bourse sera versée directement à l'école pour couvrir les frais de scolarité ; le reste sera versé à la mère de l'étudiante ou à la personne responsable d'elle. Dans les districts de la province du Kasaï où un registre social a été établi (dans le cadre d'une autre opération financée par la Banque, STEP- P145196), la bourse ne sera attribuée qu'aux filles des ménages les plus pauvres ; là où le registre n'a pas encore été établi, la bourse sera accordée à toutes les filles fréquentant une école secondaire publique. La vérification de la fréquentation sera effectuée par une assistance technique tierce, qui sera contractée dans le cadre du projet.
- Une assistance technique pour établir la liste des filles éligibles au début de chaque année scolaire afin d'identifier le mécanisme financier approprié pour chaque mère/gardiennne et de transférer les fonds.
- Des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des cinq provinces cibles.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycles du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation civique.

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le PAD :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce

projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).

- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles. La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total) dans les cinq provinces principales, chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- La formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

(a) Formation initiale des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le projet financera une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des institutions de formation initiale, y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.

- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans ces cinq ISP-EdE. Les cinq ISP seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
 - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISP ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
 - e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

(b) Formation professionnelle continue des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le développement et la livraison de paquets et d'activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet.
- La formation, pour chaque REP, d'un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école membre, du directeur des études et d'un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP).
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études.
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées par l'instrument d'observation.

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

- L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réaction et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers

trois interventions. Le Projet financera une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ;
- La mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réaction à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réaction détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du PERSE), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS et d'opérer les premiers aiguillages vers les prestataires de services ou le MGP pour la suite des opérations.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera les conseils, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour

soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

II. Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui, assisté par un Coordonnateur délégué adjoint, rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo utilisera une partie des ressources accordées au titre de ce Crédit pour financer le contrat de service **d'un Responsable Administratif et Financier (RAF)** comme membre de l'ECP.

III. Missions/Tâches et responsabilités du RAF

Les missions/tâches et responsabilités du RAF sont définies et décrites telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

#	Missions/Tâches	Responsabilités
1	MISSION PRINCIPALE	
		<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner toute l'activité administrative, financière et comptable du projet, • S'assurer de la gestion efficace des ressources financières et comptables du projet, conformément aux procédures en vigueur et aux manuels d'opérations du projet • Garantir l'exactitude et la régularité de la comptabilité.
2	TACHES COURANTES/ SPÉCIFIQUES	
	<p>2.1. Au titre de la gestion financière</p>	<p>Sous l'autorité du Coordonnateur délégué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier, contrôler et évaluer les activités de gestion administrative et financière, gérer les ressources financières, humaines et matérielles, garantir l'exactitude et la régularité des opérations comptables dans le respect des normes et assurer le reporting financier auprès du bailleur. • Appliquer au niveau du projet l'ensemble des procédures comptables et financières énoncées dans les manuels du Projet et les directives de l'IDA ; • Appuyer la mise en place et/ou la mise à jour du manuel de procédures de gestion administrative, comptable, financière et en assurer une large diffusion auprès des utilisateurs et tout autre outil nécessaire à la gestion du projet (Logiciels, Tableaux de bord, etc.) ; • Appuyer et conseiller le Coordonnateur en matière financière pour l'exécution du projet, suivi des actions en cours, préparation des programmes futurs, analyse des résultats et finalisation des rapports ; • S'assurer de la gestion efficace des ressources financières du projet, • Superviser l'élaboration des tableaux de bord quotidien, hebdomadaire et mensuel de gestion administrative et financière ; • Soutenir et faciliter le bon fonctionnement des systèmes d'information financière pour la gestion du projet en appuyant l'établissement des Rapports de Suivi Financiers (RSF) trimestriels de l'ensemble du projet ; • Signer les moyens de paiement après les vérifications nécessaires ; • Faire la revue des rapports d'achèvement des DLIs • Mettre en œuvre toutes les diligences pour s'assurer que les dépenses éligibles au Programme respectent les critères de transparence et d'éligibilité pour servir au remboursement de l'État une fois que les résultats sont atteints.
	<p>2.2. Au titre de la gestion des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne tenue des dossiers du personnel conformément aux réglementations sociales ; • Contribuer à l'évaluation annuelle du personnel.
	<p>2.3. Au titre de la gestion informatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la conception et l'organisation générale du traitement de l'information ; • S'assurer de la protection physique et logique de l'accès au système ; • S'assurer de la protection des données financières du projet.

#	Missions/Tâches	Responsabilités
	2.4. Au titre de gestion comptable	<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer de la bonne tenue, et à date de la comptabilité ; • Établir et vérifier les états financiers annuels et périodiques ; • S’assurer du bon classement des pièces comptables ; • Proposer toute amélioration des procédures comptables ; • Planifier et suivre les missions de l’auditeur externe financier ; • Organiser et s’assurer du bon déroulement des inventaires physiques.
	2.5. Au titre du budget et contrôle de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer, consolider et mettre à jour le budget du projet et du plan de financement correspondant et faire le suivi périodique ; • Élaborer et mettre à jour des états faisant apparaître les engagements actuels et futurs ; • Préparer les mains levées des cautions demandées par les fournisseurs ; • Préparer les états financiers du projet conformément aux normes acceptables • Assurer la tenue et la mise à jour d’un tableau de suivi des contrats.
	2.6. Au titre juridique et fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la préparation des données à la demande de l’administration fiscale ; • Suivre l’évolution de la législation et des règlements dans le domaine fiscal, social, civil, etc.
	2.7 Autres fonctions	Participer aux Commissions des Marchés (CM)
	2.8 Au titre d’audit	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et soumettre à la Banque Mondiale, pour avis de non-objection, les termes de référence des auditeurs en phase de recrutement ; • Faciliter la réalisation des missions d’audit externe dans les délais et appuyer le suivi des recommandations issues de ces différentes missions ; • Assurer la liaison avec les auditeurs externes afin de soumettre les états financiers du projet dans les délais, de même que le rapport d’audit à la Banque.
3	COMPÉTENCES ET PROFIL	
	Les aptitudes et les compétences requises du RAF sont :	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d’un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum de maîtrise ou équivalent (MSTCF, DESCF/DSCG, DESS, etc.) en comptabilité, sciences économiques et financières ou toute autre discipline équivalente. • Justifier d’une expérience professionnelle d’au moins dix (10) ans en gestion administrative et financière dans une structure crédible, dans les projets de développement, ou autre expérience professionnelle jugée équivalente. • Avoir une expérience d’au moins cinq ans (5) comme responsable administratif et financier ou huit ans (8) en tant que responsable de tenue de la comptabilité d’un projet financé par les bailleurs de fonds ou justifier une expérience de chef de mission pour au minimum 10 audits de projets financés par les bailleurs de fonds internationaux sur les 5 dernières années. L’expérience dans un projet financé par la Banque Mondiale est un atout majeur. • Avoir une maîtrise complète des outils informatisés de gestion financière et de systèmes comptables tels que TOMPRO et une bonne connaissance des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, et autres) ; • Avoir une bonne capacité d’analyse et de rédaction de rapport ; • Maîtriser parfaitement le français et avoir de bonnes connaissances de l’anglais; • Les candidatures féminines sont vivement encouragées; • Bonne probité morale et aptitudes à travailler dans un environnement multiculturel et sous pression.

#	Missions/Tâches	Responsabilités
	Attitudes et de savoir-être	<p>Intégrité et Éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrité : Le RAF doit faire preuve d'une grande intégrité, en respectant à la fois les lois et les normes éthiques. • Transparence : Une communication claire et transparente avec les différentes parties prenantes est indispensable. <p>Compétences Relationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leadership : Capacité à motiver et diriger une équipe. • Esprit d'Équipe : Capacité à travailler efficacement avec les autres membres de l'équipe, les directions techniques des ministères et les partenaires • Communication Efficace : Capacité à communiquer des informations complexes de manière claire et compréhensible. <p>Sens de l'Organisation et de la Gestion du Temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ponctualité : Respect des délais pour les rapports, les paiements et d'autres tâches importantes. • Rigueur : Attention aux détails et à la précision dans toutes les tâches, des calculs financiers aux rapports. <p>Flexibilité et Adaptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptabilité : Capacité à s'adapter aux changements ou aux défis imprévus. • Gestion du Stress : Rester calme et concentré en périodes de haute pression. <p>Sens des Responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie : Capacité à travailler de manière indépendante et à prendre des décisions pertinentes. • Responsabilité : Assumer la responsabilité des tâches confiées et des erreurs éventuelles. <p>Vision Stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienté Résultats : Mettre en œuvre des solutions efficaces pour atteindre les objectifs du projet. • Analytique : Capacité à analyser des données financières et opérationnelles pour informer la prise de décision.
4	CRITÈRES DE PERFORMANCE	<p>De manière générale, assurer la gestion financière du projet conformément aux procédures acceptables. Spécifiquement, les huit critères ci-dessous seront pris en compte pour évaluer la performance du RAF :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'absence de dépenses inéligibles – Seuil unique : <ul style="list-style-type: none"> ○ 0 dépenses inéligibles ; 2) Notation de la performance en gestion financière par la Banque Mondiale –; 3) La qualité des Rapports intérimaires trimestriels 4) Le respect du calendrier d'établissement des budgets et des reporting <ul style="list-style-type: none"> ○ 5) Opinions favorables exprimées par l'auditeur externe sur les comptes annuels

#	Missions/Tâches	Responsabilités
		<p>6) Délais de paiement des factures et notes d'honoraires des consultants 7) Délais de mise en œuvre des recommandations des revues internes et externes 8) Compétences interpersonnelles et leadership</p> <p>Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs, et peuvent le cas échéant être suppléés par d'autres.</p>

IV. Lieu et durée

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Le Responsable Administratif et Financier (RAF) sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois. La prise de poste aura lieu dans les quatre mois suivant la date d'entrée en vigueur du projet.

V. Processus de sélection et de recrutement

Le (la) RAF sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) RAF sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) RAF sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

VI. Conditions de travail

- Le consultant sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.